



RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01739
Numéro SIREN : 642 010 045
Nom ou dénomination : CONSTANTIN ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2014 sous le numéro de dépôt 8178

CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT

L'an deux mil treize, le treize novembre, à 15 heures 45,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sis 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Jean-Paul SEURET, seul Actionnaire présent et acceptant est appelé comme Scrutateur.

Monsieur François DESTOMBES est désigné Secrétaire de séance.

Le Cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux comptes de la Société, et Madame Rosine MALENGUEBOU et Monsieur Rémi BARBAGIANNI, respectivement représentants de l'Unité Economique et Sociale collègue « Non Cadres » et « Cadres », dûment convoqués, sont absents excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre d'actions ayant droit de vote requis par la Loi et les Statuts et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la copie des lettres de convocation remises en main propre aux représentants de l'Unité Economique et Sociale,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels,
- les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 mai 2013,
- le Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2013,

- le Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
 - Pouvoirs en vue des formalités,
 - Questions diverses.

Le Président présente au Conseil d'Administration le Rapport de Gestion. Puis lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre VERCAMER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN, demeurant 28 rue de l'Ermitage – 78000 VERSAILLES,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 novembre 2013.

Le Président du Conseil d'Administration

CERTIFIÉ CONFORME



CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 30 SEPTEMBRE 2013

EXTRAIT

L'an deux mil treize, le trente septembre, à 15 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la Société, sis au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

.....
- Proposition de remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
.....

SONT PRESENTS

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur,
Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur,
Monsieur Alain PONS, Administrateur.

Le Cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

Madame Rosine MALENGUEBOU et Monsieur Rémi BARBAGIANNI, respectivement représentants de l'Unité Economique et Sociale collègue « Non Cadres » et « Cadres », dûment convoqués, sont absents excusés.

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion et constate, d'après le registre de présence qui a été émarginé par chaque membre en entrant en séance conformément à l'article R 225-20 du Code de Commerce, que le Conseil régulièrement constitué peut délibérer valablement.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PROPOSITION DE REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Le Président indique au Conseil que Monsieur Jean-Pierre VERCAMER a fait part de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société à effet de la prochaine Assemblée Générale.

Puis, il propose de nommer en remplacement Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN, en qualité de nouvel Administrateur et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ensuite, le Président indique que Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN n'étant pas encore actionnaire de la Société, et en application de l'article 12 des Statuts, il convient de l'agréer à ce titre et que la société DELOITTE & ASSOCIES lui prête une action sur celles qu'elle possède dans le capital de la Société, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de sa nomination en qualité d'Administrateur.

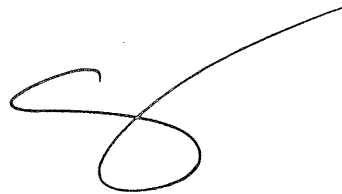
En conséquence et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'agréer Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN, en qualité de nouvel actionnaire,
- de proposer à l'Assemblée Générale la nomination de Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN, en qualité d'Administrateur de la Société.

.....
Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2013.

Le Président du Conseil d'Administration

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a long horizontal stroke extending to the right.